Louis Froger

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1748 Sorti :

Né à Ecommoy (Sarthe), le 1726

Mort à , le

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

MM. *614*, page *36*, N° *162*

Le *Confrère Louis Froger, laïc*

Né à *Ecommoy (Sarthe) dioc Mans, 22 ans*

Fils de *Louis Froger contrôleur des actes des notaires et Marie Haynard*

Humanités *à la Suze, puis au Mans, 2 ans phil. Angers*

Entré à Paris le *?*, vêtu le *9 février 1748*

Pension *avance, mais entretien*

M. M. 617. p. 60. N. 4036 =

Le confrère Louis Froger, laïc
né à Escomoy, dioc. du Mans, 22 ans
fils de Louis Froger, contrôleur des actes des notaires et Marie Hannard
humanités à la Suze, puis au Mans et 2 ans de phil à Angers
entré à Paris le 1, reçu le 9 février 1748 pas de pension, mais entretien
Tonsuré en juin 1748

Le Père Louis Froger

M. M. 607, 5e catalogue, N. 704 =

Louis Froger, du diocèse du Mans, entré à Paris en 1748. Sorti.

M. M. 612, N 1370 de ma copie =

M. Louis Froger, d'Ecommoy, diocèse du Mans, âgé de 22 ans,
fils de Louis Froger, contrôleur des actes des notaires et de Marie Hannard,
humanités partie à la Suze, partie au Mans et 2 ans de philosophie à Angers,
reçu à Paris le 9 février 1748
ne paie pas de pension mais s'entretiendra
Sorti.

Listes des assemblées =

1752 Marines Act

1755 Nevers.

M. M. 614 =

Le Confrère Louis Froger, laïc, d'Ecommoy, diocèse du Mans, 22 ans,
fils de Louis Froger, contrôleur des actes des notaires et de Marie Hannard,
humanités à la Suze et en notre collège du Mans
2 ans de philosophie à Angers
entré à Paris le 1, reçu le 9 février 1748
Pas de pension, mais s'entretiendra. Sorti